

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 5 novembre 2021

Présents : Magali BONIN – Gérard BRUN – Lydie CLAVEAU – Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES – Jean-Jacques DUSSART – Marc JUVIN – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Gilles MAYET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Jérôme PENE
Secrétaire de séance : Magali BONIN

Compte-rendu de la séance du 17 septembre 2021 :

Madame le Maire fait voter le compte-rendu de la séance précédente et le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le document.

Approbation des statuts modifiés du Sivom Val d'Allier :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération avait été validée lors de la séance du 17 septembre 2021. Le contrôle de légalité ayant émis des remarques sur les statuts présentés, il y a lieu de redélibérer pour approuver ces derniers modifiés.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple « eau et assainissement » VAL D'ALLIER (Sivom Val d'Allier) dont est membre la commune n'ayant pas été toilettés récemment, il est apparu nécessaire, notamment suite aux modifications législatives successives dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (notamment la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », et la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes), de procéder à une actualisation de ceux-ci.

En outre, ce toilettage est rendu nécessaire par l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de VICHY COMMUNAUTE à la compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2020 ce qui (depuis la modification intervenue avec la loi du 3 août 2018) entraîne la mise en œuvre du mécanisme de représentation-substitution au sein du syndicat et la transformation du syndicat en syndicat mixte « fermé ».

Cette circonstance ne modifiera pas le mode de fonctionnement global du syndicat, mais nécessite néanmoins des adaptations mineures aux statuts du syndicat, afin de mettre ceux-ci en conformité avec le mode de fonctionnement d'un syndicat mixte « fermé » (art. L. 5711-1 et suivants, renvoyant en grande partie au mode de fonctionnement des syndicats de communes).

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en tant que membre du SIVOM, la commune est tenue de donner son aval concernant la modification des statuts du syndicat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la modification des statuts du SIVOM VAL D'ALLIER
- Autorise Madame le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur FAURIE, Directeur technique au SIVOM, devrait intervenir en mairie afin d'évoquer la mutation du budget assainissement vers la Communauté de Communes. Le transfert est programmé en 2026.

Décision modificative budgétaire :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative.

En effet des achats de matériels et des travaux d'investissement supplémentaires ont été faits alors qu'ils n'étaient pas initialement prévus au budget investissement 2021 de la commune.

- Changement chauffe-eau mairie
- Achat souffleur à feuilles et compresseur

Afin de régler les factures correspondantes, il est nécessaire de virer les crédits du budget de fonctionnement (chapitre 022 - dépenses imprévues) sur le budget d'investissement (chapitre 21 – immobilisations). Le montant à virer s'élève à 4 000.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents accepte ce virement de crédit et autorise Madame le Maire à signer les opérations comptables nécessaires.

Assainissement :

Monsieur Gérard BRUN, 2^{ème} adjoint, fait un point sur le dossier de la réhabilitation de la station d'épuration du bourg.

Une réunion a eu lieu en mairie le 22 octobre 2021 pour étudier le dossier de consultation des entreprises pour l'étude de faisabilité. La durée de l'étude est d'environ 14 mois.

3 cabinets (Larbre Ingénierie, Impact Conseil et C2EA) ont été sollicités et 2 ont retourné des offres chiffrées.

Le Bureau de la Qualité de L'Eau (BDQE), service du Conseil Départemental, s'est chargé d'étudier les offres et de faire l'analyse complète.

Détail des offres reçues :

- Larbre Ingénierie : 43040.00 € HT (10.6/20)
- Impact Conseil : 29 232.00 € HT (20.0/20)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de sélectionner le cabinet qui sera chargé de l'étude
- de solliciter les différents organismes afin d'obtenir des subventions (BDQE , Agence de l'eau)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- sélectionne le cabinet Impact Conseil
- accepte de solliciter les subventions auprès des différents partenaires
 - o BDQE 30 %
 - o Agence de l'Eau 50 %
- Autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Motion de la Fédération nationale des Communes forestières :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider la proposition de motion de la Fédération nationale des Communes forestières.

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévus dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- demande :
- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents valide cette motion.

Questions diverses :

Madame le Maire informe des points suivants :

- Le 7 octobre 2021 : réunion avec les communes de Rongères, Boucé, Montaigu le Blin concernant la possibilité de mutualiser le matériel et le personnel.
- Le 21 octobre 2021 : conseil d'école
 - o Retour sur l'exercice de sécurité
 - o Demandes d'achat de matériel et de travaux sur le bâtiment
 - o Mise en place de 1 ou 2 services à la cantine en fonction des directives liées au COVID. Retour à 1 seul service
 - o Fin du contrat de Karine MOISAN qui aidait à la surveillance des enfants dans la cour et la cantine
 - o Kermesse de Noël avec ou sans spectacle
 - o 3 décembre : marche pour le téléthon
 - o Sortie annuelle au cinéma
- Communication : projet de 2 panneaux de signalisation (plan commune). Un devis a été sollicité et il s'élève à environ 2 040.00 €. Les dimensions des panneaux envisagées seraient de 80 * 120 cm.
- Comité des fêtes : Un projet de convention a été établi et envoyé par mail pour validation. Une date sera fixée pour la signature conjointe de ce document.
- Monsieur Gaillard devait attaquer les travaux d'isolation du bâtiment technique le 9 ou 10 octobre 2021.
- Un rendez-vous sera fixé avec Monsieur RANDOING électricien et la famille BOUGAIN pour terminer les travaux d'électricité du logement.
- Commémoration armistice du 11 novembre : cérémonie au monument aux morts à 11h00 avec la population mais sans vin d'honneur
- Le repas des anciens n'aura pas lieu à la salle polyvalente comme le veut la tradition mais les repas seront préparés par le Restaurant la Truffade de Montoldre. Chaque personne viendra retirer son repas directement au restaurant à la date qui sera fixée.
- La commission cimetièrè devra étudier les solutions les plus appropriées pour l'entretien du cimetière.
- Prévoir l'envoi de courriers aux familles Naisson et Machado pour l'entretien de leurs parcelles car il y est signalé des nuisances.

Monsieur Philippe MOUSSERIN, 3^{ème} adjoint informe le Conseil Municipal :

- réunion du Souvenir Français. Il a été évoqué l'entretien par la commune des tombes des soldats morts pour la France.
- Sollicitation de devis :
 - o Entreprise Bougain pour le changement des chenaux à l'église
 - o Entreprise Thonier pour le changement de menuiseries à l'école et la mairie

La séance est levée à 22h45

**Le Secrétaire,
Magali BONIN**




**Le Maire,
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET**



